



PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 2 NOVEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le deux novembre à 19 h, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués le 18 octobre 2022 se sont réunis en réunion ordinaire en mairie de Cernay sous la présidence de Madame DOS-REIS Marie-Paule, Maire.

Etaient présents : Mme Dos Reis Marie-Paule – Mr Rouault Thierry – Mme Deltroy Annie – Mr Burrer Christian - Mr Labet Grégory - Mme Gouin Emilie – Mme Condette Maria

Secrétaire de Séance : Mme Deltroy Annie

Formant la majorité en exercice

Ordre du jour

- * Approbation du procès-verbal du 5 octobre 2022
- * Délibération éclairage public
- * Délibération adhésion à la mission de Délégué à la Protection des Données Mutualisé au 1^{er} janvier 2023.
- * Demande de participation OGEC Sainte-Marie
- * Organisation Saint Nicolas
- * Questions diverses

Approbation du procès-verbal du 5 octobre 2022

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité des membres présents, le procès-verbal du 5 octobre 2022. Monsieur Burrer Christian demande des éclaircissements sur la comptabilité M57. Madame le Maire répond à sa demande.

Harmonisation des horaires d'éclairage public sur le territoire de la Communauté de Communes Entre Beauce et Perche – Délibération n° 22/2022

Lors de la Conférence des Maires qui s'est tenue le 10 octobre, la question de l'éclairage public et des horaires de ce dernier a été abordée notamment au regard du contexte actuel concernant les problématiques énergétiques. Après discussion, il a été décidé de soumettre au Conseil Communautaire une proposition d'harmonisation des horaires d'éclairage public sur l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes Entre Beauce et Perche. Les propositions seraient les suivantes :

Sur l'ensemble des communes, hormis Courville-sur-Eure et Illiers-Combray, un arrêt de l'éclairage public entre 21h30 et 6h.

Concernant les décorations de Noël, la Communauté de Communes propose pour 2022 de laisser les communes décider si elles en installent ou non et avec quelles caractéristiques (LED par exemple), le marché d'électricité actuel, et donc les tarifs, s'achevant fin 2022.

Enfin, il serait envisagé de démarrer ces nouveaux horaires à compter du 1^{er} janvier 2023.

A noter que le conseil communautaire a approuvé les propositions mentionnées ci-dessus par délibération en date du 17 octobre 2022.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres

- **DECIDE** un arrêt de l'éclairage public entre 21h30 et 6h pour la commune de CERNAY à partir du 1^{er} janvier 2023.
- **DECIDE** d'installer les décorations de Noël sans illumination au titre de 2022
- **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents et actes en lien avec cette affaire

Mise en place d'un délégué à la protection des données (DPD) – Délibération n° 23/2022

Il a été abordé lors de la conférence des maires la mise en place d'un délégué à la protection des données (D.P.D). Dans ce cadre, une proposition d'Eure-et-Loir Ingénierie (ELI 28) a été étudiée.

Il est proposé l'adhésion de la Commune de Cernay à ELI 28 pour un montant de 400 € et 200 € les années suivantes

En outre, il a été décidé par délibération du conseil communautaire en date du 17 octobre 2022 que la Communauté de Communes Entre Beauce et Perche apporte un fonds de concours en direction des communes qui s'engageraient dans la mise en place d'un D.P.D. à hauteur de 50 % maximum du coût proposé par ELI 28 la première année.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres :

- **DECIDE** d'adhérer à ELI 28 dans le cadre de la mise en place d'un D.P.D.
- **ACCEPTE** le versement d'un fonds de concours de la Communauté de Communes Entre Beauce et Perche au profit de la Commune à hauteur de 50 % maximum du tarif proposé par ELI 28.

Participation OGEC Sainte Marie de Courville sur Eure – Délibération n° 24/2022

Madame le Maire fait part au conseil municipal d'un courrier de l'OGEC Sainte Marie de Courville sur Eure dans lequel celle-ci sollicite une aide financière pour deux enfants résidant dans notre commune et scolarisés dans leur établissement.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire, décide à l'unanimité des membres, de ne pas donner un avis favorable à cette demande.

Organisation d'un goûter de Noël le 11 décembre 2022 – Délibération n° 25/2022

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que certains conseillers proposent d'organiser un goûter de Noël pour les habitants de la commune de Cernay.

Madame le Maire propose aux conseillers de présenter leur projet.

Après avoir entendu l'exposé des conseillers, le conseil municipal, à l'unanimité des membres, accepte cette proposition et décide d'allouer un montant de 200 € pour l'organisation.

Une affichette sera distribuée dans toutes les boites à lettres des habitants de Cernay, la date retenue étant le 11 décembre 2022 à 16 h ; rendez-vous sous la halle. Les conseillers offriront les boissons et certains gâteaux.



Questions et informations diverses

- Une crèche sera installée dans l'église de Cernay.
- Les sapins de Noël seront installés le 4 décembre (10 h) à la Gouëthière et le 5 décembre 2022 (10h) au bourg.
- Monsieur Rouault Thierry fait le compte rendu du conseil d'école du 11 octobre 2022. Les effectifs sont en baisse. Il semblerait que 8 des Châteliers Notre Dame iront sur le regroupement Cernay Marchéville Magny à la rentrée de septembre 2023. Madame le Maire est chargée de vérifier qu'un paiement par la commune d'origine des frais de scolarité sera bien effectué.
- Madame le Maire informe qu'un regard rue de la Fransacherie a été dégradé. Il sera réparé.
- Les compteurs d'eau seront relevés le Vendredi 2 décembre 2022 à partir de 10 h.
- Un des 2 panneaux « enfant » et le panneau d'entrée à la Gouëthière ont disparu. Le panneau La Briquerie a été endommagé.
- Les obsèques de l'ancien maire : monsieur Jacques François auront lieu en la cathédrale de Chartres vendredi 4 novembre à 10 h. Chaque conseiller est invité, s'il le souhaite, à lui rendre hommage, à titre individuel.
- Recrudescence de nuisibles sur la commune (renards).

Fin de séance à 20 h 20

Le Maire,

La secrétaire,